

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 3 juin deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Robert Beauchamp, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
M. Alexandre Duval, conseiller no 2
M. Pascal Bernier, conseiller no 3
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent : Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire
Robert Beauchamp.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Robert Beauchamp, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

19h32: Arrivée de Karyne Messier Lambert

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-06-97

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

5.14 *Pancartes scolaires*
10.2 *Toilette soccer*

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

19-06-98

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2019, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'ils soient approuvés et qu'ils soient signés.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de mai 2019 se chiffrent à 9 596,87 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- Les factures payées durant le mois de mai 2019 se chiffrent à 6 630,42 \$

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

19-06-99

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 mai 2019 au montant de 82 627,45\$.

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 EMPLOI-ÉTUDIANT 2019

19-06-100

Considérant que le conseil de Saint-Marcel-de-Richelieu était à la recherche d'un étudiant pour combler le poste d'aide-inspecteur pour l'été 2019;

Considérant que le poste a été affiché par souci de transparence et d'équité;

Considérant la subvention obtenue par Emplois d'été Canada pour l'été 2019;

Considérant qu'un seul curriculum vitae a été reçu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager monsieur Loïc Della Posta pour une troisième année consécutive.

5.4 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Pascal Bernier, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 19-433 Règlement relatif à la rémunération des élus-es de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

L'objet de ce règlement est de déterminer la rémunération du maire et des conseillers selon la *Loi sur le traitement des élus municipaux*. Puisqu'une copie du projet de règlement a été distribuée à tous les membres du conseil, il y aura une dispense de lecture lors de l'adoption du règlement le mois prochain. Une copie du projet de règlement est déposée à la séance du conseil à la disponibilité des citoyens.

5.5 RÉUNIONS DE TRAVAIL NON BUDGÉTÉES ET AUTRES COMITÉS

19-06-101

Considérant qu'aucun montant n'a été budgété pour les réunions de travail et pour tout autre comité;

Considérant que la somme manquante s'évalue à près de 4 000\$ d'ici la fin de l'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense manquante d'environ 4 000\$ à même le surplus accumulé.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.6 RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, monsieur le maire Robert Beauchamp a préparé un rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la municipalité. Il en fait la lecture.

Celui-ci sera publié sur le site web, un avis sera fait dans le journal communautaire, ainsi que plusieurs copies seront disponibles au dépanneur et au bureau municipal.

5.7 CONGRÈS FQM 2019-DU 26 AU 28 SEPTEMBRE 2019

Le sujet est reporté au 2 juillet.

5.8 DIFFÉRENCE ENTRE LE CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS ET CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La directrice générale prend le temps d'expliquer la différence entre un conflit d'intérêt en tant qu'élu plutôt qu'en tant qu'employé municipal.

5.9 ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE D'APPEL D'URGENCE 9-1-1 SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES MASKOUTAINS-RENOUVELLEMENT-DÉCLARATION D'INTÉRÊT DE PARTICIPATION

19-06-102

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2009, la MRC des Maskoutains et ses municipalités membres ont signé une entente pour la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 par l'entremise d'une délégation de compétence envers la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que ladite entente est d'une durée de dix ans et vient à échéance le 30 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de connaître l'intérêt des municipalités intéressées à renouveler cette entente;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite renouveler son adhésion à l'entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu recevra ultérieurement un projet d'entente pour lequel elle devra donner son accord;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Roger Couture
Appuyé par madame Karyne Messier Lambert
Et adopté à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu informe la MRC des Maskoutains de son désir de renouveler son adhésion à l'entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 de la MRC des Maskoutains; et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.10 PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

La directrice générale informe que la MRC des Maskoutains fera un appel à tous pour l'appel de projet de renouvellement du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et la mise-à-jour de la politique de la famille d'ici décembre 2019 ou janvier 2020. L'appel de projet ce fera de concert entre la MRC et la Municipalité.

5.11 ENTENTES PARTIES 1-8-9-11 AVEC LA MRC DES MASKOUTAINS

À titre informatif, les procédures et délai pour renouveler ou mettre fin aux ententes.

5.12 BRIGADIERS

19-06-103

Considérant le bon travail effectué par les brigadiers dévoués à la sécurité des enfants de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de réajuster rétroactivement le salaire des brigadiers à 10\$ par quinze (15) minutes effectués, et ce, rétroactivement à leur embauche.

5.13 TABLETTE À MARGUERITE

Le conseil de Saint-Marcel-de-Richelieu désire faire l'essai d'une séance de conseil entièrement sur projecteur. L'utilisation de tablettes électriques ne seraient plus nécessaires.

5.14 PANCARTE SCOLAIRE

19-06-104

Considérant qu'il y a un arrêt d'autobus scolaire sur la route 239 à la hauteur de la courbe à Massicotte;

Considérant qu'il n'y a aucune visibilité à cet endroit et que le risque d'accident est élevé;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre une demande au Ministère des transports pour avoir l'autorisation d'installer un signalement d'arrêt d'autobus scolaire sur la route 239 à la hauteur de la courbe à Massicotte.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

6.1 DÉTECTEURS DE FUMÉE

Le sujet est reporté jusqu'à la réception de l'avis juridique.

6.2 SENTINELLE EN AVANT DE LA CASERNE

19-06-105

Considérant le besoin d'éclairage dans la cour avant de la caserne;

Considérant qu'une sentinelle fonctionnant manuellement en avant de la caserne sur le mur serait l'option idéale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au directeur incendie d'apporter des soumissions au prochain conseil.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

6.3 OFFRE DE SERVICE DÉTAILLÉE POUR L'ANNÉE 2019 EN PRÉVENTION ENTRE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

19-06-106

Considérant la réception de l'offre de service détaillée pour l'année 2019 en prévention par la Municipalité régionale de comté des Maskoutains;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a mis fin à l'entente en prévention avec la Ville de Saint-Ours;

Considérant le besoin imminent d'effectuer la prévention selon le schéma de prévention incendie afin de respecter les objectifs à atteindre;

En conséquence, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service détaillée de la MRC des Maskoutains pour les actions suivantes pour une durée d'un an, soit 2019:

- Action 1: Classement des risques (690\$);
- Action 2: Inspection des risques plus élevés autres que résidentiel (2898\$);
- Action 4: Confection de 2 plans d'intervention (644\$).

Il est également résolu que si le travail n'est pas terminé selon ledit contrat, seulement le pourcentage des travaux effectués sera assumé par la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

7. TRANSPORT ROUTIER :

7.1 FAUCHAGE DES ROUTES-TÉLESCOPIQUE

19-06-107

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a demandé par invitation des soumissions auprès de trois soumissionnaires pour le fauchage des routes par une faucheuse télescopique;

Considérant qu'un prix à l'heure a été demandé;

Considérant qu'une soumission a été reçue, soit celle de la compagnie à numéro 9253-4015 Québec Inc., au montant de 100\$ de l'heure plus taxes et que celle-ci est conforme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat à la compagnie à numéro 9253-4015 Québec Inc., au montant de 100\$ de l'heure pour le fauchage avec une faucheuse télescopique dans la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mai 2019. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Dix (10) permis ont été émis. Six (6) permis de construction, un (1) permis de piscine, un (1) permis d'installation septique et deux (2) permis de rénovation pour un montant total des travaux estimés à 807 000\$.

Une réunion du comité consultatif d'urbanisme a eu lieu au cour du mois.

9.2 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME-REPLACEMENT

19-06-108

Considérant le retrait volontaire de monsieur Réjean Bernier en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant qu'il y a un poste à combler;

Considérant que le poste a été offert à toute la population en envoyant une feuille volante et en affichant le poste sur le site web et les réseaux sociaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager monsieur William McMahon à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

9.3 DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENT SUR LES KIOSQUES AGRICOLES

19-06-109

Considérant la demande de modification reçue pour le règlement sur les kiosques agricoles;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de modification du règlement sur les kiosques agricoles.

9.4 PROJET RPM

Le conseil ne donne pas suite aux recommandations de monsieur Samuel Grenier, inspecteur en bâtiment.

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Une course a eu lieu le 2 juin organisée par une citoyenne de Saint-Hugues.

Le camp de jour est en préparatif.

Les préparatifs pour la fête du 15 juin avance à bon train.

La ressource en loisirs sera rencontrée pour clarifier la méthodologie à suivre.

10.2 TOILETTE SOCCER

L'inspecteur municipal communiquera avec la compagnie de location pour louer des toilettes sur le terrain de soccer comme l'an passé.

11. POINT D'INFORMATION :

11.1 Imputabilité de la municipalité-Schéma de l'an 7

11.2 Dépôt du résumé de congrès de l'ACSIQ

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- 11.3 Échange de services entre Saint-Aimé et Saint-Marcel
- 11.4 Résolution #19-05-139 Travaux Rivière Sainte-Marie (MRC des Maskoutains)
- 11.5 Résolution #19-05-142 Comité de travail consultatif G-200 (MRC des Maskoutains)
- 11.6 Résolution #19-05-123 Règlement #19-537 modifiant le règlement #03-128 (adoption du projet de règlement sur les activités minières) (MRC des Maskoutains)
- 11.7 Résolution #19-05-121 Règlement #18-515 modifiant le règlement 08-128 (Adoption du règlement sur les activités minières) (MRC des Maskoutains)
- 11.8 Résolution #19-05-122 Règlement #18-523 modifiant le règlement #03-128 (distances séparatrices et garde de poules) (MRC des Maskoutains)
- 11.9 Courriel provenant de la Ville de Saint-Ours

12. SUJET DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

19-06-110

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 22h40.

Maire

Directrice générale